

L'ECHO DE CORNILLON

EDITO DU MAIRE

Vous trouverez dans ce numéro deux de « l'Echo de Cornillon » un premier bilan des actions menées depuis un peu plus d'un an.

Dans un contexte particulier toute l'équipe municipale et moi-même sommes restés mobilisés pour assurer notre rôle de gestion, de développement et d'animation du village.

Les réalisations déjà en place et les projets à venir ne manquent pas : schéma directeur de l'eau ; délégation de service public (DSP) pour la reprise de la gestion du plan d'eau en 2022 et les années suivantes ; création d'une « voie douce » (vélos, piétons) reliant Rémuzat au plan d'eau du Pas des Ondes en passant par le village de Cornillon ; campagne de stérilisation des chats errants ; sécurisation de zones dangereuses dans le village par la pose de rambardes, etc.

Nous faisons régulièrement appel à vous, Cornillonnois, pour nettoyer, décorer et fleurir le village. Vous répondez toujours présents avec beaucoup d'enthousiasme de bonne humeur d'efficacité et je tiens ici à vous en remercier chaleureusement.

Les beaux jours sont maintenant bien installés, moments privilégiés pour prendre un peu de vacances et passer du temps en famille. A cette occasion, je vous souhaite une excellente période estivale.

Cordialement vôtre,

Denis CONIL



CE QU'IL NE FALLAIT PAS MANQUER

- Les fêtes de Noël se sont déroulées dans un village magnifiquement décoré et illuminé. Merci au comité des fêtes à qui nous devons cette initiative ainsi qu'aux habitants venus donner un coup de main.
- Au printemps les habitants du village ont pu goûter aux joies de la « détox » en faisant une cure de sève de bouleau prélevée sur la commune. Un grand merci aux bouleaux et aux récolteurs.
- Le 15 mai une nouvelle journée de nettoyage s'est déroulée dans la commune avec au programme désherbage, entretien et fleurissement de notre village. Encore un grand merci à tous.



LES REALISATIONS

- Le tableau de l'église représentant Saint Michel est revenu de Valence après sa restauration. Sa mise en place se fera dès que les travaux de ventilation de l'église seront terminés.
- Le schéma directeur de l'eau : c'est parti. Le bureau d'étude CEREC a commencé son travail de vérification de l'état du réseau et de mise à jour des plans du réseau de distribution de l'eau.
- La station de relevage a fait peau neuve. Les deux pompes, les clapets anti-retour et le bélier ont été remplacés.
- La délégation de service public (DSP) pour la reprise de la gestion du plan d'eau du Pas des Ondes a été finalisée par le Syndicat Mixte du Pas des Ondes. Denis Conil et Yannis Rochas ont participé activement à la rédaction de ce document.



- Plusieurs rambardes de sécurité ont été mises en place dans le village. Elles ont été confectionnées par le ferronnier de Rémuzat, Benjamin Ternat.
- Le cimetière de Cornillon a été embelli par la plantation d'arbres, d'arbustes et de fleurs pour honorer la mémoire de nos anciens. Merci à Joséphine à qui nous devons cette initiative et sa réalisation.
- Une campagne de stérilisation des chats sans maître est en cours sur notre commune. Nous effectuons cette action avec l'aide de la SPA pour la logistique (prêt du matériel de capture) ainsi que l'aide financière de deux associations : 30 Millions d'Amis et la Maison des Chats. Nous rappelons également aux propriétaires de chat de les faire stériliser afin de stopper la prolifération.
- Un banc est à la disposition des promeneurs place des Corneilles. Merci à Georges à qui nous devons sa remise en état.
- Merci à Jacky pour sa contribution au fleurissement de la place.



ON EN PARLE A CORNILLON

La Communauté de Communes a proposé d'augmenter la taxe sur les ordures ménagères. Les représentants de Cornillon à l'assemblée de la CCBDP, Denis Conil et Jean Louis Forsans ont votés contre cette augmentation. Celle-ci a malgré tout été approuvée et passe de 120 à 135 euros par an.

L'ouverture de la pêche a eue lieu le 13 mars dernier au plan d'eau du Pas des Ondes.



La propreté du village est 'affaire de tous. Le conseil rappelle que les poubelles aux entrées du village sont destinées au tri sélectif. Les encombrants doivent être déposés à la déchetterie de La Motte. Les déchets verts peuvent être déposés derrière le nouveau cimetière.

« Les chiens salissent, les villageois ramassent. » Merci aux propriétaires de chiens de ramasser les déjections de leur compagnon à quatre pattes.

Le conseil rappel aux propriétaires de terrains non défrichés que leur responsabilité peut être engagée en cas d'incendie. (OLD, Obligation Légale de Débroussaillage. Art L134-7du code forestier)



Le maire rappelle à tous les habitants de Cornillon que toutes nouvelles constructions ou modification de l'existant doit faire l'objet d'un permis de construire ou d'une demande préalable.

« **Bien vue à Cornillon.** »

Guillaume Suret, opticien diplômé, nous propose un dépistage visuel gratuit plus un suivi si nécessaire.

Ce dépistage aura lieu le mardi 13 juillet dans la grande salle de la mairie.

N'hésitez pas à prendre rendez-vous avec lui au : 07 83 35 90 63



Guillaume SURET
Opticien

Mobile : 07 83 35 90 63
guillaume.suret@jmod.fr

lesopticiensadomicile.fr



LE COMITE DES FETES DU PAS DES ONDES



Le lancement des « festivités » débutera avec le ramassage du tilleul courant juin pour un moment convivial. La date sera définie en fonction de la météo et de la floraison.

Cette journée marquera le retour à des activités festives dont nous avons été privés depuis plus d'un an.

Toutes les manifestations ou les événements festifs seront les bienvenues.

A vos marques, prêts...festoyons !!!

comitedesfetes@cornillonsurloule



Nettoyage du grenier pour le
Séchage du tilleul.



INFOS PRATIQUE**Mairie de Cornillon-sur-l'Oule**

234 A rue la provençale

26510 Cornillon sur l'Oule

Mail : mairie.cornillon@orange.fr

Téléphone : 04.75.27.24.19

Permanence Mairie : lundi de 14h à 18h.

Site internet : cornillonsurloule.frPage facebook : [@cornillonsurloule](https://www.facebook.com/@cornillonsurloule)**Numéros d'urgence :**

Téléphone Pompier : 18

SAMU : 15

Gendarmerie : 17

Médecins :

Dr Michèle Martin

Rue du Bourg 04.75.27.21.45

Dr Agnès Drieux

6 bis Place Léon et Georges Rolland

04.75.28.23.22

Pharmacie :

Pharmacie Vignes

Place Léon et Georges Rolland

04.75.27.86.82

Infirmier(e)s :

Maryline Combel 04.75.27.97.93

Corinne Milliere 06.45.20.61.83

Audrey Robert 04.75.27.33.58

Marie Noëlle Bouvier

04.75.27.81.84

Julia Memmi 06.83.10.87.87

Cécile Quilici 06.89.20.61.40

Kévin Voltucci 06.44.02.04.06

Masseur-Kinésithérapeute :

Christophe Gonzalez

04.75.26.31.64

Agence postale :

La Motte Chalancon 3631

Rémuzat 08 90 00 02 12

Déchetterie de La Motte-Chalancon :

Mardi 9h-12h.

Samedi 9h-12h





COMPTE RENDU réunion du 7 décembre 2020 à 18H30

Etaient présents : Mmes Paulette BERTRAND, Jacqueline LEJEUNE, Joséphine MORIN, Sandrine RIDEL, MM Denis CONIL, Jean-Louis FORSANS, Yannis ROCHAS

Date de convocation : 30/11/2020 secrétaire de séance : Sandrine RIDEL

Le compte rendu de la séance du 26/10/2020 est approuvé

1) tarif eau et assainissement à partir du 1^{er} janvier 2021

Abonnement : eau forfait : 46€ + assainissement forfait : 46€

Consommation :

Eau : de 1 à 60 m³ : 0,40 €/m³ à partir de 61 m³ : 0.50 €/m³

Assainissement : de 1 à 60 m³ : 0.40 €/m³ à partir de 61 m³ : 0.50 €/m³

Les nouveaux tarifs ont été adoptés à l'unanimité. Les compteurs seront relevés la première semaine de janvier 2021 et la dernière semaine de novembre 2021 (un abonnement de 12 mois sera facturé)

2) SDED ouverture à la concurrence pour l'achat d'électricité

Pas de changement d'opérateur pour le moment.

3) Changement des pompes de relevage

Les pompes étaient prévues pour durer 10 ans, elles en ont presque 30 !

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les devis de l'entreprise MICHELIER d'un montant de 11 367.67€ TTC pour le remplacement des 2 pompes et 7 101.60 € TTC pour le ballon anti-bélier.

La durée d'amortissement est fixée à 7 ans.

4) Convention avec le CAUE pour une étude préalable d'instauration de droit de préemption et de préconisations architecturales

Tous les conseillers sont pour lancer ces études. A l'ordre du jour du prochain conseil quand nous aurons les conventions et le coût.

Le conseil a défini les parcelles sur lesquelles s'appliquerait éventuellement le droit de préemption.

5) maison Fleury

Un arrêté sera pris pour interdire l'accès à ces ruines.

6) Convention avec le Centre de Gestion pour l'intervention d'un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection

Chaque collectivité a obligation de nommer un Agent Chargé d'assurer une Fonction d'Inspection dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité au travail. Dans un premier temps le document sera mis à jour.

Le maire est autorisé à signer la convention avec le Centre de Gestion

Info : l'écho de Cornillon est validé par tous. A l'impression

La séance est levée à 20H45

COMPTE RENDU réunion du 12 avril 2021 à 18H30

Etaient présents : Mmes Paulette BERTRAND, Jacqueline LEJEUNE, Joséphine MORIN, Sandrine RIDEL, MM Denis CONIL, Jean-Louis FORSANS, Yannis ROCHAS

Date de convocation : 29/03/2021 secrétaire de séance : Sandrine RIDEL

Le compte rendu de la séance du 07/12/2020 est approuvé

1) Taux d'imposition 2021 taxes directes locales.

L'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021 que nous venons de recevoir mentionne cette année un taux de référence de Taxes Foncières Propriétés sur les Propriétés Bâties 2021 égal à la somme du taux communal de TFPB voté en 2020, et du taux départemental de TFPB de 2020 (ce taux départemental étant de 15,51%).

En effet, dans le cadre de la suppression de la Taxe d'Habitation, le transfert de la part départementale de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) aux communes suppose que celles-ci, en 2021, votent un **taux de TFPB égal à la somme du taux communal fixé par les assemblées délibérantes et du taux départemental de TFPB de 2020, soit 26.01%(15.51% + 10.50% taux communal 2020)**

Afin d'équilibrer la réforme pour les communes, un mécanisme de modulation des ressources TFPB post-réforme est instauré, et ainsi chaque commune percevra le produit net du rôle général TFPB qui aurait résulté du taux communal et départemental 2020, affecté d'un «**coefficient correcteur**», procurant à la commune un produit correspondant à la perte de Taxe d'Habitation sur les résidences principales.

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, une augmentation de 1%

Les taux votés pour 2021 sont les suivants :

TAXE	Taux 2021
Foncière (bâti)	26.27%
Foncière (non bâti)	47.65%
CFE	22.54%

2) Compte administratif 2020

RESULTATS DE L'EXERCICE 2020

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES	43 449.02	112 909.77	156 358.79
DEPENSES	7 093.83	87 904.76	94 998.59
RESULTAT EXCEDENT DEFICIT	36 355.19	25 005.01	61 360.20

RESULTAT DE CLOTURE 2020

	RESULTAT CLOTURE 2019	Part affectée à l'investissement 2020	RESULTAT EXERCICE 2020	RESULTAT CLOTURE 2020
INVESTISSEMENT	10 639.50		36 355.19	46 994.69
FONCTIONNEMENT	151 977.01	10 840.50	25 005.01	166 141.52
TOTAL	162 616.51		61 360.20	213 136.21

Compte administratif approuvé : 6 voix pour, le Maire ne participe pas au vote

3) BUDGET PRIMITIF 2021

DEPENSES

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Charges à caractère général	104 510
Charges de personnel :	15 230
Charges gestion courante :	41 955
Charges financières :	600
Atténuation de produits	3 260
Virement section investissement	85 203
Bourses et prix	1 110

RECETTES

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Produits des services	8 200
Impôts et taxes	24 122
Dotations et subventions	66 943
Atténuation de charge	0
Amortissement subvention	240
revenus des immeubles	7 000

Dotation amortissement	7 370
Versement dot voirie CCBDP	13 409
TOTAL :	272 647 €

Excédent reporté	166 142
TOTAL :	272 647 €

SECTION INVESTISSEMENT

Remboursement d'emprunts :	3 100
Immobilisations en cours :	109 400
Licences informatique	1 900
Carte communale	5 000
DECI + SDAEP	62 000
Restes à réaliser	4 000
Amortissement subvention	240
Dépôt caution versé	336
SIL	1 000
TOTAL SECTION	182 976 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

FCTVA	7 250
Subventions	40 158
virement fonctionnement	85 203
Excédent inv reporté	46 995
Restes à réaliser	0
Amortissements	7 370
excédent fonct capitalisé	0
TOTAL :	186 976 €

Le budget est adopté à l'unanimité

3) convention avec la CC BDP pour le déploiement de la fibre optique

Considérant, la mobilisation de crédits importants pour la CCBDP afin de permettre aux 67 communes sans participation financière, de bénéficier du déploiement de la fibre optique, il convient de clarifier les rôles de chacun dans un esprit de coproduction CCBDP – commune. (Prévisionnel de 5 226 000 euros - Délibération CCBDP 33-2020 du 11 Février 2020)

Il est proposé aux conseillers municipaux de délibérer sur une convention cadre entre la CCBDP et la commune afin de définir principalement :

- 1/ Les échelles de déploiement et rappeler les modalités de définition du calendrier
- 2/ Les missions de la CCBDP dans le suivi et le financement du projet
- 3/ Les missions de la commune dans l'adressage et sa mobilisation tout au long du projet pour faciliter le déploiement de la fibre (FTTH) vers ses administrés et entreprises.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise la maire à signer cette convention cadre avec la communauté de communes.

4) convention avec la CCBDP pour une voie douce

Le maire est autorisé à signer une convention avec la CC BDp pour la création d'une voie douce entre Rémuzat et Cornillon

5) classement du chemin d'accès au poste de refoulement dans la voirie d'intérêt communautaire

Le conseil municipal demande à l'unanimité, le classement du chemin d'accès au poste de refoulement sur sa longueur totale, dans la voirie d'intérêt communautaire. Il sera dénommé chemin de l'école.

6) convention avec la CC BDP pour des panneaux de randonnées au col de Léoux

Tous pour.

7) Chats sans maître dans le village

Constat unanime d'un nombre trop élevé de chats sans maîtres errants dans le village.

Le conseil municipal décide de lancer une campagne de stérilisation en partenariat avec la SPA de Piégon. Le maire est autorisé à signer cette convention avec la SPA.

La séance est levée à 20 H10

